

---

---

# Société de financement agricole

**Rapport  
annuel  
1999-2000**

Le contenu de la présente publication a été  
rédigé par la Société de financement agricole.

Cette édition a été produite par  
Les Publications du Québec  
1500 D, rue Jean-Talon Nord  
Sainte-Foy (Québec)  
G1N 2E5

Lors de sa publication, ce document sera disponible sur  
le site Web de la Société de financement  
agricole : [www.sfa.gouv.qc.ca](http://www.sfa.gouv.qc.ca)

Dépôt légal — 2000  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-551-19349-4  
ISSN 1198-5801

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000, relativement aux programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi qu'au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le ministre  
des Ressources  
naturelles,

Le ministre  
de l'Agriculture,  
des Pêcheries  
et de l'Alimentation,

Jacques Brassard

Rémy Trudel

Québec, juin 2000

Monsieur Rémy Trudel  
Ministre de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)

Monsieur Jacques Brassard  
Ministre des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Charlesbourg (Québec)

Messieurs les Ministres,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport annuel de la Société de financement agricole pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2000, concernant les programmes de financement agricole et de financement forestier ainsi que le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

Marc Dion

Québec, juin 2000

## Table des matières

### Partie I

#### Message du président 9

##### 1.1 Les faits saillants 12

### Partie II

#### La Société et ses programmes 13

##### Chapitre I

###### La Société 13

###### 1.1 La mission 13

###### 1.2 L'organisation 13

###### 1.2.1 Le conseil d'administration 13

###### 1.2.2 L'effectif 15

###### 1.3 La politique linguistique 15

###### 1.4 La protection des renseignements personnels 15

##### Chapitre II

###### Les activités de la Société 17

###### 2.1 Le financement agricole 17

###### 2.2 L'aide à l'établissement 18

###### 2.3 Les ouvertures de crédit 18

###### 2.4 Le financement forestier 18

### Partie III

#### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers 19

##### 3.1 La mission 19

##### 3.2 Les activités 19

### Partie IV

#### L'information statistique 21

##### Chapitre I

###### Les statistiques sur le financement agricole et forestier 21

###### 1.1 Le sommaire des activités de financement 21

###### 1.2 La répartition des activités de financement par région administrative 22

###### 1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles et forestiers 22

###### 1.3.1 L'utilisation des prêts 22

###### 1.3.2 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production 23

###### 1.3.3 Les catégories d'emprunteurs agricoles et forestiers 23

###### 1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit 23

###### 1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production 23

### Chapitre II

#### Les statistiques sur l'aide à l'établissement 27

##### 2.1 La répartition du nombre de personnes établies par région administrative 27

##### 2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production 27

##### 2.3 Le profil des personnes établies en agriculture 27

##### 2.4 Le profil financier des entreprises 28

### Partie V

#### Les états financiers 29

##### Chapitre I

###### La Société de financement agricole 31

###### 1.1 Le rapport du vérificateur 31

###### 1.2 Les états financiers 32

##### Chapitre II

###### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

###### 2.1 Le rapport du vérificateur 39

###### 2.2 Les états financiers 40

### Annexe

#### Liste de nos bureaux 47

# Partie I

## Message du président

---

La Société de financement agricole a atteint, en 1999-2000, un sommet inégalé en matière d'activités de financement agricole. On peut d'ailleurs qualifier les résultats de ce dernier exercice financier d'exceptionnels, quant au montant et au nombre de prêts autorisés.

### *Un contexte économique favorable*

Avec des recettes de 5 milliards de dollars, incluant les paiements gouvernementaux, le secteur agricole a affiché une performance remarquable en 1999. Il s'agit, en fait, d'une hausse de près de 4 % par rapport à 1998, ce qui correspond aux objectifs de croissance adoptés lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de 1998. Cette augmentation des revenus est attribuable à un contexte économique favorable, dans la mesure où les ventes agricoles se sont accrues de 6 % et que le revenu net a augmenté de plus de 20 % en 1999. Selon les dernières estimations, les immobilisations agricoles se sont accrues de 2 %, pour atteindre 525 millions. La conjoncture apparaît encore propice à une légère augmentation des intentions d'immobilisations en 2000.

En écho à ce contexte économique favorable, les prêts autorisés par la Société ont totalisé 822 millions de dollars en 1999-2000, un sommet jamais atteint auparavant et une augmentation de 18 % par rapport à l'exercice précédent. De même, le nombre de prêts autorisés a connu une hausse de 8 %, pour un total de 7 174 prêts. Cette croissance a touché la majorité des productions agricoles, notamment les grandes cultures et le secteur laitier. Pour sa part, le secteur porcin a affiché une augmentation de 19 %, ce qui lui permet de revenir au niveau d'investissements d'avant la crise. Au 31 mars 2000, le portefeuille de garanties de prêts de la Société de financement agricole était de 3,4 milliards de dollars.

Favorisant une injection majeure de capitaux dans toutes les régions du Québec, les prêts garantis par la Société ont contribué à la réalisation de projets d'investissements de l'ordre de 950 millions de dollars. Sur la base d'une étude réalisée par l'Institut de la statistique du Québec, on estime que ces projets ont engendré, en 1999-2000, une valeur ajoutée de 300 millions et permis la création ou le maintien de 6 500 emplois.

### *Une contribution remarquable au développement du secteur agricole et agroalimentaire*

Au cours des dernières années, le volume annuel des prêts autorisés par la Société a pratiquement doublé. Ainsi, l'élargissement des activités admissibles et le relèvement du montant maximum de prêt ont contribué à l'augmentation du financement agricole. En outre, dans les années à venir, l'intervention de la Société aura un rôle prépondérant dans l'atteinte des objectifs de croissance du secteur agricole et agroalimentaire fixés lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire de 1998, notamment la création de 15 000 emplois additionnels et la réalisation d'investissements estimés à 7,5 milliards de dollars.

### *Fin d'un programme spécifique pour les entreprises porcines*

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, le Programme de consolidation des entreprises porcines a pris fin le 31 mars 2000. Ce programme spécial visait à aider les entreprises porcines à s'adapter aux conditions économiques difficiles qui avaient cours dans ce secteur durant cette période. Il comportait trois volets : une aide financière à l'encadrement technique et administratif, un allègement des charges financières sur la base de plans de redressement et une aide au démarrage de réseaux de producteurs. En vertu de ce programme, plus de 800 entreprises ont bénéficié d'une aide financière à l'encadrement, et 140 entreprises ont obtenu un allègement de leurs charges financières.

### *Augmentation de l'aide à l'établissement*

Afin d'inciter davantage les jeunes à acquérir une formation spécialisée avant de s'engager en agriculture, l'aide à l'établissement a été haussée de 10 000 \$ le 15 avril 1999. Le montant de la subvention est ainsi passé de 20 000 \$ à 30 000 \$ pour les jeunes possédant une formation agricole collégiale et de 10 000 \$ à 20 000 \$ pour celles et ceux ayant acquis une formation agricole secondaire.

### ***Création d'une nouvelle direction régionale***

Une nouvelle direction régionale a été créée dans le Centre-du-Québec le 1<sup>er</sup> avril 1999. Répondant à une demande du milieu, cette initiative permet une meilleure représentation de la Société auprès des différentes instances régionales et favorise la concertation avec ses partenaires. La Société a profité de la création de cette douzième direction pour harmoniser les limites territoriales de ses directions régionales avec celles des municipalités régionales de comté (MRC). Cette mesure favorise elle aussi une meilleure concertation entre la Société et les autres instances, le but recherché étant d'être encore plus efficace au niveau régional. Enfin, par la même occasion, les appellations de certaines directions régionales ont été modifiées afin qu'elles soient plus faciles à identifier et qu'elles collent davantage aux noms des régions desservies.

### ***Une expertise reconnue***

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Société a participé à plusieurs salons et expositions agricoles afin de promouvoir ses produits financiers ainsi que l'expertise de son personnel en matière de services-conseils. Cette expertise a d'ailleurs été reconnue lors de sa présence à la 15<sup>e</sup> Exposition commerciale de l'horticulture ornementale, tenue à Saint-Hyacinthe du 17 au 19 novembre 1999, où la Société a reçu une mention d'honneur dans la catégorie « Prix institutionnel », soulignant la qualité remarquable de son contact avec la clientèle.

Par ailleurs, des membres du personnel de la Société ont contribué, avec d'autres partenaires des milieux agricole et financier, à la création d'une nouvelle référence financière pour l'évaluation des stocks en agriculture : Agri-stocks. Lancée par le Groupe GÉAGRI inc., elle est destinée aux personnes qui produisent ou utilisent à des fins d'analyse les états financiers des producteurs agricoles. Agri-stocks devrait s'avérer très utile pour l'ensemble du milieu agricole, qui pourra dorénavant bénéficier d'une référence comptable unique pour l'évaluation et la budgétisation.

La Société a également mis sur pied un cours sur la fiscalité agricole et forestière, en collaboration avec le Service de comptabilité et de fiscalité de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec. Il s'agit d'un cours inédit, conçu expressément pour l'exercice de la fonction conseil en financement et en gestion. Cette formation, répondant à un besoin dans ce domaine, des représentants des milieux agricole et financier ont également pu en bénéficier.

### ***Diverses mesures pour améliorer l'efficacité de la Société et le service à la clientèle***

Soucieuse de toujours mieux servir sa clientèle, la Société a poursuivi, en 1999-2000, la mise au point d'outils de travail destinés à accroître l'efficacité de son personnel. Ainsi, elle a produit un outil informatique permettant d'analyser la situation financière des entreprises porcines. Il s'agit d'un outil global de budgétisation et d'évaluation d'éléments d'actif destiné aux conseillers et conseillères en financement en poste dans les directions régionales. En outre, un atelier sur la production porcine a été mis sur pied à leur intention, dans le but de présenter la situation économique et financière des entreprises porcines. Enfin, un comité de travail a étudié plus spécifiquement la situation financière des entreprises acéricoles, afin de mieux outiller les conseillers et conseillères en matière d'évaluation financière et foncière.

La Société a également terminé la première étape de l'implantation d'un nouveau système de gestion de ses opérations de financement. Celui-ci permet l'utilisation d'un seul réseau provincial, reliant tous les bureaux régionaux, pour le traitement des demandes des clients et des clientes et facilite l'accès à l'information sur leurs dossiers. Favorisant l'adoption de nouvelles méthodes de travail, ce nouveau système de gestion permettra au personnel des directions régionales de se libérer de certaines tâches administratives, afin de pouvoir consacrer encore plus de temps à la clientèle.

Dans une perspective d'accroissement de la productivité et de gestion intégrée des connaissances, la Société a mis en place un réseau intranet. Il s'agit d'une véritable plate-forme de travail où l'on trouve de l'information diversifiée sur l'organisme. L'ensemble du personnel, tant au siège social que dans les régions, peut en tirer profit pour prendre des décisions éclairées, le but ultime étant de toujours mieux servir la clientèle. De plus, en vue de mieux informer cette dernière et de permettre une meilleure accessibilité à ses produits et services financiers, la Société a revu son site Internet et développé un site de deuxième génération, plus dynamique et interactif. Ce site, dont le contenu a été considérablement enrichi, sera en ondes au début de l'exercice 2000-2001.

Au cours de l'exercice, la Société a mené à terme la numérisation de tous les dossiers clients classés au siège social. Cette opération, appelée projet Imagerie, visait à enregistrer ces dossiers sur un support électronique, afin de les rendre plus facilement accessibles et de réduire significativement les

frais liés à leur entreposage et à leur manipulation. À la lumière des résultats obtenus au siège social, on évaluera, au cours de l'exercice 2000-2001, la possibilité d'étendre cette opération aux directions régionales.

Par ailleurs, la Société a adhéré, en décembre 1999, au Mouvement québécois de la qualité. Ce mouvement a pour rôle d'appuyer les organisations québécoises dans leur démarche d'amélioration de la gestion de la qualité, de façon à améliorer leur compétitivité. Il assure une vigie technologique et informationnelle et propose des produits et services qui les orientent vers l'amélioration continue. Par son adhésion au Mouvement québécois de la qualité, la Société poursuit ses efforts pour maintenir un niveau élevé de satisfaction de sa clientèle.

### *Une adaptation aux besoins du milieu*

De nouvelles modifications réglementaires seront apportées aux programmes de financement agricole et forestier au début du prochain exercice. D'une part, la mariculture sera dorénavant considérée comme une activité admissible au financement agricole, au même titre que les autres productions. La Société pourra ainsi contribuer à la croissance de cette jeune industrie, dont les perspectives de développement sont excellentes. D'autre part, afin de favoriser l'établissement en sylviculture et le transfert des entreprises forestières, le programme de financement forestier sera modifié. Les changements apportés à ce programme permettront de mieux répondre aux attentes exprimées par le milieu et de l'harmoniser davantage avec les produits des institutions financières.

### *Un plan d'action stratégique*

Dans le cadre de son projet de modernisation de la fonction publique, le gouvernement du Québec a choisi de mettre la planification stratégique au cœur de l'action en vue de mieux servir la population. Dans cette foulée, la Société s'est dotée, en cours d'exercice, d'un plan d'action stratégique pour la période 2000-2003. S'appuyant sur les orientations gouvernementales en cette matière, ce plan s'inscrit également dans les orientations stratégiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des organismes qui relèvent du ministre. Le plan d'action de la Société identifie certains enjeux auxquels se greffent des orientations administratives liées au développement des entreprises et de produits financiers adaptés à leurs besoins, à la gestion des situations de crise, à une

gestion efficace de l'organisation et à un système de financement efficient. La planification stratégique de la Société intègre également la notion de la gestion par résultats, laquelle contribue au développement d'une organisation publique efficiente et efficace, tournée vers la clientèle.

### *La modernisation des outils financiers*

Lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire, tenue en mars 1998, le gouvernement québécois a convié les partenaires du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que des milieux socio-économiques à jeter les bases d'une nouvelle politique agricole et alimentaire. À cette occasion, les participants à cet exercice majeur de concertation se sont entendus quant à la nécessité de moderniser les outils financiers dévolus à l'agriculture (financement agricole, assurance stabilisation et assurance récolte) afin qu'ils deviennent de véritables leviers de développement. Cette orientation a de nouveau été confirmée lors du Rendez-vous des décideurs un an plus tard, soit en mars 1999.

À l'occasion du dépôt de son dernier budget, le gouvernement du Québec a manifesté son engagement à long terme à l'égard du secteur agricole et réaffirmé son intention d'aller de l'avant dans la modernisation des outils financiers destinés aux entreprises agricoles. Il a ainsi confirmé un engagement de 300 millions de dollars par année sur sept ans, pour un total de 2,1 milliards de dollars, lesquels seront réservés au financement d'outils financiers propres à la gestion des risques dans le secteur agricole. Cette enveloppe couvrira l'ensemble des interventions gouvernementales en matière de financement et d'assurances agricoles à compter de 2001-2002. Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rémy Trudel, de qui relève la Société de financement agricole, a pour sa part réaffirmé son intention de déposer, au cours de l'exercice 2000-2001, un projet de loi créant un nouvel organisme résultant du regroupement de la Société et de la Régie des assurances agricoles du Québec, auquel le gouvernement demandera d'intégrer tous les instruments financiers existants. Ce nouvel organisme sera administré conjointement par des représentants du gouvernement et des producteurs agricoles. Des discussions sont actuellement en cours pour établir de façon plus précise les paramètres de cette modernisation des outils financiers qui façonnera l'avenir de la Société à moyen terme.

## **Remerciements**

En terminant, je souhaite remercier l'ensemble du personnel pour son engagement et sa contribution remarquable aux résultats exceptionnels obtenus par la Société cette année. Je désire remercier également l'ex-président, M. Michel R. Saint-Pierre, pour tout le travail accompli à la tête de la Société, de 1988 à 1999. Les différentes réformes qu'il a menées ont contribué à moderniser les programmes et l'administration de la Société.

Il ne fait pas de doute que la Société est aujourd'hui prête à relever les défis qui lui sont proposés.

Le président,

Marc Dion

## **1.1 Les faits saillants**

### Financement agricole et forestier

	1997-1998		1998-1999		1999-2000	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
Prêts agricoles	6984	652 525 038	6491	689 748 510	7033	812 801 889
Ouvertures de crédit	203	25 007 400	150	14 552 500	157	16 877 200
Prêts forestiers	172	10 525 827	132	7 320 640	141	9 135 078
Encours total	—	2 864 030 216	—	3 117 845 236	—	3 434 403 917

# Partie II

## La Société et ses programmes

---

### Chapitre I

#### La Société

##### 1.1 La mission

La Société de financement agricole a pour mission de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire québécois, en mettant à la disposition des entreprises agricoles et forestières les ressources financières qui leur permettent de se développer et d'évoluer avec les meilleures chances de succès.

Sa clientèle se compose de plus de 18 000 entreprises agricoles et de près de 2 000 exploitations forestières. Son volume de prêts représente 63 % de tout le financement agricole québécois.

##### 1.2 L'organisation

La Société de financement agricole relève du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Son personnel compte quelque 300 personnes, dont plus de la moitié se trouve dans les directions régionales, pour desservir l'ensemble du territoire agricole québécois.

###### 1.2.1 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration a pour rôle principal de veiller au respect du mandat de l'organisme et d'en adopter les grandes orientations. Il est constitué du président et du vice-président de la Société de financement agricole ainsi que de cinq membres qui représentent les milieux agricole et financier.

Président	Marc Dion, <i>administrateur</i>
Vice-président	Louis Bernard, <i>administrateur</i>
Administrateurs	Normand Fontaine, <i>producteur agricole*</i>
	Réal Laflamme, <i>producteur agricole*</i>
	Diane Montour, <i>administratrice*</i>
	Monique Paquette, <i>répondante en formation agricole</i>
	Michel Perreault, <i>avocat</i>
Secrétaire	Renée Saint-Hilaire, <i>avocate</i>

\* Ces personnes sont également membres du comité de vérification de la Société de financement agricole.

##### *Le code de déontologie des administrateurs de la Société*

Conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la Société de financement agricole a établi, au cours de l'exercice 1999-2000, un code d'éthique et de déontologie destiné aux membres de son conseil d'administration. Le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration est basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de la Société. Il présente les devoirs et les obligations des personnes agissant à titre d'administrateurs de l'organisme et prévoit des normes adaptées aux différentes catégories de personnes visées. Ce code a été rédigé en tenant compte de l'environnement spécifique de la Société et des expériences vécues dans le passé.

###### • Ses principes généraux

Les dispositions du chapitre II du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* font partie intégrante du présent code. Les membres du conseil d'administration sont soumis aux règles contenues dans la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la Société de financement agricole*.

Les membres du conseil d'administration doivent :

- exercer leurs fonctions avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité;
- organiser leurs affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de leurs fonctions;
- faire preuve de discrétion et respecter le caractère confidentiel de l'information reçue;
- prendre des décisions indépendamment des considérations politiques partisans;

- dénoncer leurs intérêts directs ou indirects susceptibles de les mettre en situation de conflit d'intérêts;
- s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant cet intérêt et se retirer de la séance, le cas échéant;
- s'abstenir d'utiliser les biens de la Société à leur profit ou au profit de tiers;
- s'abstenir d'utiliser l'information obtenue à leur profit ou au profit de tiers, et ce, jusqu'à un an après la fin de leur mandat;
- s'abstenir d'accepter des cadeaux lorsqu'ils sont liés à l'exercice de leurs fonctions, sauf ceux d'usage et d'une valeur modeste;
- s'abstenir d'accorder, de solliciter ou d'accepter une faveur ou un avantage;
- s'abstenir de se laisser influencer, dans la prise de décision, par des offres d'emploi;
- s'abstenir de tirer des avantages indus de leurs fonctions antérieures au sein de la Société.

Le président et le vice-président doivent, de plus :

- faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques;
- s'abstenir de détenir un intérêt direct ou indirect susceptible de les mettre en situation de conflit d'intérêts, sauf en cas de donation ou de succession;
- respecter la règle d'exclusivité de services, sauf pour des activités didactiques, à moins d'une autorisation spéciale.

En outre, l'article 10 de la *Loi sur la Société de financement agricole* contient une disposition particulière que les membres doivent connaître et respecter. On y précise notamment :

- que le président ou le vice-président ne peuvent, sous peine de déchéance, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence;
- que tout autre membre du conseil d'administration ayant un intérêt dans une telle entreprise doit, sous peine de déchéance de sa charge, le révéler par écrit au président et s'abstenir de participer à toute délibération ou à toute décision concernant cette entreprise.

#### • Les particularités de la Société

Par sa mission, la Société de financement agricole entretient des relations d'affaires avec la clientèle agricole et forestière ainsi que plusieurs partenaires, ce qui peut la placer dans des situations qui pourraient engendrer des conflits d'intérêts, réels ou potentiels. Afin de mieux protéger sa clientèle et l'organisme, les membres du conseil d'administration de la Société se dotent des règles suivantes :

- les membres à temps plein sont exclus de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la Société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont ils seraient membres ou feraient partie, et ce, quel que soit le pourcentage de participation détenu;
- les membres à temps plein sont également exclus de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la Société;
- les membres à temps partiel qui détiennent ou dont le conjoint, la conjointe, un parent ou un proche détient un financement en vertu d'un programme administré par la Société doivent s'abstenir de participer à toute intervention ou décision susceptible d'influer sur la gestion des dossiers de financement en cause;
- les membres à temps partiel qui appartiennent à un organisme agricole, incluant l'Union des producteurs agricoles, ou à un ordre professionnel ou encore qui siègent à des conseils d'administration d'institutions financières, d'organismes agricoles, d'organismes locaux ou régionaux de développement doivent éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts. Ainsi, ils doivent éviter d'avoir à se prononcer sur un dossier qui met en cause les intérêts des deux parties. Le cas échéant, ils doivent déclarer leurs intérêts et se retirer des discussions;
- les membres s'abstiennent de suggérer une institution financière plutôt qu'une autre ou les services d'un professionnel en particulier. À cet égard, ils observent une règle de stricte neutralité et impartialité vis-à-vis de l'ensemble des partenaires de la Société, qu'il s'agisse d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes, de comptables ou d'autres professionnels;

- au moment de leur entrée en fonction, les membres qui ont un intérêt personnel dans une entreprise ou une activité susceptible de les placer dans un conflit d'intérêts doivent déclarer cet intérêt à la Société à l'aide d'un formulaire de déclaration d'intérêts. Ils sont également tenus de mettre à jour l'information contenant cette déclaration dès qu'un changement survient dans leur situation.

Le président du conseil d'administration s'assure du respect du code d'éthique et de déontologie par les administrateurs de la Société de financement

## 1.2.2 L'effectif

### *Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2000*

Catégories d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Hors cadres	2	—	2
Cadres supérieurs	15	5	20
Cadres intermédiaires	—	—	—
Personnel professionnel	112	39	151
Fonctionnaires	37	99	136
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>143</b>	<b>309</b>

## 1.3 La politique linguistique

Conformément à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, la Société de financement agricole a mis sur pied, en 1997, un comité permanent chargé d'élaborer sa politique linguistique et de veiller à son application. Présidé par la directrice des communications, mandataire de la *Charte de la langue française* à la Société, le comité est également composé du directeur des ressources financières et informationnelles, du responsable des ressources matérielles à la Direction des ressources humaines et matérielles, de l'adjointe exécutive du président, de la directrice des affaires juridiques ainsi que des deux responsables de la conception des formulaires.

À la suite de l'avis émis par l'Office de la langue française relativement à la politique linguistique soumise au cours de l'exercice précédent, le comité a poursuivi ses travaux en 1999-2000 pour intégrer les recommandations de l'Office dans la rédaction de la version finale de cette politique.

## 1.4 La protection des renseignements personnels

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental en matière de protection des renseignements personnels au cours de

agricole. Le secrétaire tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel des activités de traitement des déclarations d'intérêts et pourvoit à sa diffusion dans le rapport annuel. Ce bilan exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

Au cours de l'exercice 1999-2000, aucun cas de manquement au code de déontologie de la Société n'a été traité par les autorités compétentes.

l'exercice 1999-2000, la Société a désigné une personne à titre de responsable de ce dossier. Cette dernière a suivi une formation sur ce sujet à l'École nationale d'administration publique. La Société a mis sur pied son propre Comité de protection des renseignements personnels et adopté un plan d'action en cette matière. Le Comité de protection des renseignements personnels de la Société est responsable d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ce plan d'action. Par ailleurs, la responsable de la protection des renseignements personnels participe également aux travaux du Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Au regard de son plan d'action en matière de renseignements personnels, plusieurs activités d'information ont été réalisées, dont la publication d'un aide-mémoire sur ce sujet dans le réseau intranet de la Société, l'intégration de tous les articles traitant de la protection des renseignements personnels à la revue de presse et l'adoption d'une politique d'utilisation d'Internet destinée à l'ensemble du personnel. Par ailleurs, des attentes spécifiques à cet égard ont été formulées par la haute direction à l'intention du personnel d'encadrement, et la Société a procédé à l'harmonisation de ses efforts en matière de sécurité informatique et de protection des renseigne-

ments personnels. Enfin, la Société a pris certaines mesures afin de s'assurer que la destruction des renseignements personnels respecte leur caractère confidentiel.

Parmi les priorités d'action pour l'exercice 2000-2001, mentionnons la constitution d'un réseau de répondants et de répondantes, dans le but d'intégrer la protection des renseignements personnels au processus de gestion de la Société. Ces personnes bénéficieront d'une formation spécifique adaptée à leurs besoins en cette matière. D'autre part, la Société compte mettre à jour sa déclaration de fichiers à la Commission d'accès à l'information. Enfin, elle compte revoir ses formulaires et vérifier la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## Chapitre II Les activités de la Société

### 2.1 Le financement agricole

La Société de financement agricole autorise et garantit des prêts ainsi que des ouvertures de crédit. Le montant maximum des prêts pouvant être garanti est de 2 000 000 \$, alors que celui des ouvertures de crédit peut atteindre 500 000 \$. Le taux d'intérêt des prêts est basé sur le taux hypothécaire résidentiel qu'offrent les institutions financières. Le programme de financement de la Société prévoit aussi une protection contre la hausse des taux d'intérêt sur les 250 000 premiers dollars empruntés. Les producteurs et productrices agricoles peuvent fixer leur taux pour une période de un an à cinq ans.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, la Société a accordé 7 033 prêts agricoles, pour un total de 812,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 8 % du nombre de prêts et de 18 % des sommes consenties par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'un montant de prêts record, et ce, pour une sixième année consécutive. Au 31 mars 2000, l'encours de tout le financement agricole autorisé par la Société était de l'ordre de 3,4 milliards de dollars.

En 1999-2000, on remarque des augmentations du nombre de prêts et des montants autorisés dans toutes les productions agricoles, à l'exception de l'aviculture. Parmi celles-ci, les grandes cultures et la production bovine affichent des hausses respectives de 39 % et de 23 % en ce qui a trait aux montants des prêts garantis, alors que les productions laitière et porcine ont connu des augmentations de 22 % et de 19 %. De plus, on constate un accroissement substantiel de la valeur de l'actif des entreprises clientes de la Société, en raison principalement de l'augmentation du prix des quotas et des terres agricoles. En écho à ce dynamisme manifeste du secteur agricole, près de 70 % du financement autorisé a servi à l'achat de fermes, à la construction de bâtiments et à l'achat de quotas.

Au cours de l'exercice, la Société a accordé 1 052 prêts à des entreprises à temps partiel, pour un total de 99,3 millions de dollars, soit une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. De cette somme, 32,3 millions ont été consentis au secteur acéricole, 19,4 millions de dollars aux grandes cultures et 14,4 millions de dollars à la production bovine.

Au 31 mars 2000, 4,1 % de la clientèle de la Société avait des paiements en arrrages. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à l'année dernière.

#### *Un programme spécial pour les entreprises porcines*

Le Programme de consolidation des entreprises porcines a pris fin le 31 mars 2000. En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, ce programme, administré par la Société de financement agricole, constituait l'une des mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour aider les producteurs porcins à traverser la crise qu'a connue leur industrie en 1998 et 1999. Le programme visait à aider les entreprises porcines à redresser leur situation financière et à retrouver la voie de la rentabilité. L'aide financière accordée comportait trois volets, soit des services-conseils jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par entreprise pour de l'encadrement technique et administratif, un allègement des charges financières sur la base de plans de redressement, et une aide pour le démarrage de réseaux de producteurs.

Durant toute la période d'application du programme, soit du 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 2000, 861 entreprises porcines ont adressé des demandes d'aide financière. De ce nombre, 822 entreprises ont obtenu une aide financière pour des services-conseils, pour un montant de 1,6 million de dollars. De plus, une somme de 2,4 millions de dollars a été consentie en allègements de charges financières à 140 entreprises. Enfin, un regroupement d'entreprises a bénéficié d'une aide de 5 000 \$ pour mettre sur pied un réseau de producteurs.

#### *Les contributions à l'intérêt*

Le programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet à la Société de minimiser l'impact de la fluctuation des taux d'intérêt sur les entreprises agricoles, en contribuant au paiement de l'intérêt sur les sommes prêtées. Ainsi, l'organisme rembourse, pendant un maximum de quinze ans, le paiement de la moitié des intérêts excédant 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés par des producteurs et productrices à plein temps. Ceux et celles qui s'engagent à faire de l'agriculture à plein temps dans un délai de cinq ans suivant l'obtention d'un prêt sont également admissibles. En outre, les

producteurs et productrices à plein temps qui désirent développer leur entreprise peuvent profiter d'un plafond d'intérêt de 8 % sur les 250 000 premiers dollars empruntés, et ce, pour une période pouvant s'étendre sur cinq ans. De plus, une contribution additionnelle au paiement de l'intérêt peut être versée par la Société aux entreprises comptant au moins une personne de 18 à 40 ans qui s'établit en agriculture. Celle-ci doit posséder au moins 20 % des parts de l'entreprise et avoir une expérience d'un an en agriculture. Ainsi, pendant les cinq premières années du prêt, le taux d'intérêt est plafonné à 6 % pour la personne titulaire d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, à 7 % pour celle ayant un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent, ou à 8 % pour les autres formations.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Société a déboursé 15,6 millions de dollars en contributions à l'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 0,7 million a été versé dans le cadre de mesures visant à encourager la formation.

## 2.2 L'aide à l'établissement

Outre les prêts pouvant bénéficier d'une réduction d'intérêt, le Programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation prévoit l'attribution de subventions en capital aux productrices et producteurs de 18 à 40 ans qui possèdent au moins 20 % des parts d'une entreprise agricole, dont la rentabilité doit être démontrée, et qui ont terminé une formation secondaire ou collégiale en agriculture ou l'équivalent. Afin d'encourager la formation de la relève agricole, l'aide à l'établissement a été haussée de 10 000 \$ le 15 avril 1999. Elle est dorénavant de 30 000 \$ pour les titulaires d'un diplôme d'études collégiales en agriculture ou l'équivalent, et de 20 000 \$ pour ceux et celles qui ont un diplôme d'études professionnelles en agriculture ou l'équivalent.

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'aide à l'établissement accordée par la Société a fortement augmenté. Ainsi, 337 personnes regroupées dans 323 entreprises ont bénéficié de subventions totalisant 7,6 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 123 % des montants autorisés et de 47 % du nombre de subventions accordées, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse importante est liée, d'une part, à l'augmentation de l'aide à l'établissement le 15 avril 1999. Elle reflète, d'autre part, le niveau de formation que l'on trouve maintenant chez la relève agricole, laquelle est donc plus en mesure de s'établir. On remarque d'ailleurs que 44,8 % des personnes qui ont reçu une aide à l'établissement en 1999-2000 avaient une formation collégiale ou

universitaire en agriculture, et 35 %, un diplôme secondaire en agriculture. Toutes scolarités confondues, on constate donc que 79,8 % des personnes qui ont reçu une aide à l'établissement avaient une formation agricole. Les autres personnes ayant reçu une subvention possédaient une autre formation, reconnue comme étant équivalente à une formation agricole. Par ailleurs, depuis quelques années, on observe une tendance à l'établissement en groupe plutôt qu'individuel.

En 1999-2000, la Société a déboursé 4,6 millions de dollars en aide à l'établissement. De façon générale, cette aide est versée à raison de 5 000 \$ ou de 7 500 \$ par personne, par exercice financier; le montant payé par la Société inclut par conséquent le paiement de l'aide accordée au cours d'exercices précédents.

## 2.3 Les ouvertures de crédit

Les ouvertures de crédit garanties par la Société permettent aux producteurs et productrices d'obtenir du financement, aux fins d'exploitation, auprès des institutions financières. Elles sont utilisées pour financer les dépenses courantes liées à l'exploitation d'une ferme et peuvent également servir à acquitter des coûts de formation en agriculture. Accordées sur une période de cinq ans et sujettes à une révision annuelle, elles peuvent atteindre 500 000 \$ pour toutes les productions, sans exception.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, la Société a autorisé 157 ouvertures de crédit, pour un total de 16,9 millions de dollars, comparativement à 14,6 millions au cours de l'exercice précédent.

## 2.4 Le financement forestier

Le programme de financement forestier s'adresse aux productrices et producteurs forestiers qui désirent exploiter une forêt de 80 hectares ou plus, ou offrir des services d'aménagement forestier à des propriétaires de forêt privée. En vertu de ce programme, régi par la *Loi sur les forêts*, la Société autorise et garantit des prêts pouvant atteindre 500 000 \$ par entreprise forestière. À l'instar des prêts agricoles, leur taux d'intérêt est basé sur le taux hypothécaire résidentiel offert par les institutions financières. Les productrices et producteurs forestiers peuvent fixer leur taux d'intérêt sur une période de un an, trois ans ou cinq ans.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la Société a accordé 141 prêts forestiers, pour un total de 9,1 millions de dollars. De plus, elle a versé 0,9 million de dollars en contributions à l'intérêt à plus de 1 200 propriétaires forestiers. Au 31 mars 2000, l'encours des prêts forestiers consentis par la Société était de 41 millions de dollars.

## **Partie III**

# **Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers**

---

### **3.1 La mission**

Créé en 1978, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers est une structure juridique distincte de la Société de financement agricole. Son rôle est d'assurer aux institutions financières le remboursement des pertes résultant des prêts consentis en vertu des lois administrées par la Société. Le remboursement couvre les pertes de capital et d'intérêt ainsi que certaines dépenses des institutions financières. Le Fonds rembourse les pertes sur recommandation de la Société.

### **3.2 Les activités**

#### *Les revenus*

Au début de chaque exercice financier, le gouvernement paie au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, à titre de droits d'assurance, un montant calculé sur la base du total des prêts accordés l'année précédente. Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Fonds a ainsi perçu 11,8 millions de dollars en droits d'assurance.

Les sommes placées par le Fonds auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont, quant à elles, rapporté 4,2 millions de dollars. De plus, celui-ci a récupéré, au cours de l'exercice, 19 508 \$ sur les pertes remboursées antérieurement à des institutions financières.

#### *Les pertes*

Le Fonds a remboursé aux institutions financières, au cours du dernier exercice, des pertes totalisant 3,7 millions de dollars relativement à 83 prêts. Ce montant représentait 0,12 % de l'encours des prêts garantis par le Fonds.

# Partie IV

## L'information statistique

### Chapitre I

#### Les statistiques sur le financement agricole et forestier

##### 1.1 Le sommaire des activités de financement

	Montants autorisés \$	Encours au 31 mars 2000 \$
<b>Financement agricole</b>		
<i>Loi sur la Société de financement agricole</i>	829 679 089	2 642 967 747
<i>Loi sur le financement agricole</i>	—	468 749 482
<i>Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées</i>	—	254 366 968
<i>Loi favorisant le crédit à la production agricole</i>	—	61 185
<i>Loi favorisant l'amélioration des fermes</i>	—	101 208
<i>Loi sur le crédit agricole</i>	—	27 184 626
Transferts de prêts	52 269 769	—
Encours du financement agricole		3 393 431 216
<b>Financement forestier</b>		
<i>Loi sur les forêts</i>	9 135 078	20 545 039
<i>Loi sur le crédit forestier</i>	—	4 116 522
<i>Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées</i>	—	16 311 140
Transferts de prêts	124 772	—
Encours du financement forestier		40 972 701
<b>Encours total</b>		<b>3 434 403 917</b>

## 1.2 La répartition des activités de financement par région administrative

	Prêts agricoles et forestiers		Ouvertures de crédit*	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Bas-Saint-Laurent	667	59 911 435	21	712 000
Saguenay—Lac-Saint-Jean	312	39 550 831	8	855 000
Québec	181	19 745 060	1	70 000
Mauricie	348	41 703 465	4	760 000
Estrie	671	78 255 081	22	2 049 000
Montréal	—	—	—	—
Outaouais	134	7 598 547	2	185 000
Abitibi-Témiscamingue	229	21 859 838	32	2 738 000
Côte-Nord	6	227 000	—	—
Nord-du-Québec	1	36 000	—	—
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	79	5 203 877	7	410 000
Chaudière-Appalaches	1 288	151 816 387	6	865 000
Laval	15	1 025 000	1	35 000
Lanaudière	337	42 344 645	10	1 832 000
Laurentides	286	29 592 017	5	860 000
Montérégie	1 625	200 318 907	20	1 715 000
Centre-du-Québec	995	122 748 877	18	3 791 200

\* Secteur agricole seulement.

## 1.3 Les statistiques sur les prêts agricoles et forestiers

### 1.3.1 L'utilisation des prêts

	1997-1998 %	1998-1999 %	1999-2000 %
Achat de fermes	26,1	22,9	24,0
Construction de bâtiments	23,4	21,8	23,5
Achat de quota	19,1	20,0	21,2
Achat de machinerie	9,6	11,5	9,4
Consolidation	10,5	11,0	8,4
Remboursement de prêts garantis	5,7	6,9	7,9
Achat d'animaux	1,3	1,2	1,4
Autres fins	4,3	4,7	4,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 1.3.2 La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	1997-1998 %	1998-1999 %	1999-2000 %
Laitière	57,6	57,4	59,2
Porcine	12,0	9,7	9,7
Grandes cultures	8,3	7,3	8,6
Horticulture	6,2	5,7	5,3
Acériculture	3,9	5,0	5,0
Bovine	5,1	4,8	5,1
Avicole	1,5	3,0	2,1
Forêt*	1,6	1,0	1,1
Autres	3,8	6,1	3,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Prêts forestiers.

### 1.3.3 Les catégories d'emprunteurs agricoles et forestiers

	1997-1998 %	1998-1999 %	1999-2000 %
Sociétés	33,3	32,3	30,6
Corporations	30,0	31,3	33,8
Propriétaires uniques	25,2	25,2	24,4
Emprunteurs indivis	8,1	7,9	8,0
Coopératives	2,2	2,2	2,1
Emprunteurs conjoints	0,7	0,6	1,0
Aspirants agriculteurs	0,5	0,5	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 1.4 Les statistiques sur les ouvertures de crédit\*

### 1.4.1 La répartition des ouvertures de crédit selon la production

	1997-1998 %	1998-1999 %	1999-2000 %
Bovine	15,8	32,1	35,9
Horticulture	25,4	30,3	27,4
Porcine	14,2	13,7	12,7
Grandes cultures	9,9	8,8	8,1
Laitière	22,1	4,2	2,8
Avicole	2,2	1,5	1,8
Autres	10,4	9,4	11,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Secteur agricole seulement.

## Chapitre II

### Les statistiques sur l'aide à l'établissement

#### 2.1 La répartition du nombre de personnes établies\* par région administrative

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Bas-Saint-Laurent	20	35	39
Saguenay—Lac-Saint-Jean	18	7	20
Québec	6	9	12
Mauricie	8	6	12
Estrie	29	13	22
Outaouais	10	8	15
Abitibi-Témiscamingue	12	3	12
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2	2	1
Côte-Nord	—	1	1
Chaudière-Appalaches	68	37	53
Laval	1	1	1
Lanaudière	27	12	16
Laurentides	6	10	12
Montérégie	85	61	73
Centre-du-Québec	38	27	48

\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

#### 2.2 La répartition des subventions à l'établissement selon la production

	1997-1998 %	1998-1999 %	1999-2000 %
Laitière	54,7	51,8	52,6
Horticulture	9,4	11,8	10,2
Porcine	13,0	9,6	9,6
Bovine	7,8	7,7	9,0
Grandes cultures	3,8	5,9	7,4
Avicole	2,9	4,1	2,2
Autres	8,4	9,1	9,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### 2.3 Le profil des personnes\* établies en agriculture

	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Nombre	330	232	337
Proportion d'hommes	72 %	72 %	74 %
Proportion de femmes	28 %	28 %	26 %
Âge moyen (années)	27,7	28,0	27,8
Scolarité moyenne (années)	13,8	14,0	13,8
Formation agricole	79 %	79 %	80 %

\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

## 2.4 Le profil financier des entreprises\*

	<b>Ensemble des entreprises \$</b>	<b>Entreprises avec personnes nouvellement établies \$</b>
Actif moyen	769 831	824 592
Passif moyen	515 150	567 899
Avoir net moyen	33,1 %	31,1 %
Revenus agricoles moyens	309 015	321 134
Dépenses agricoles moyennes	230 996	250 238
Paiements annuels moyens	61 540	56 478

\* Entreprises ayant obtenu un financement ou une subvention au cours de l'exercice 1999-2000.

## **PARTIE V**

### **Les états financiers**

---

#### **Rapport de la direction**

Les états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables qui respectent les principes comptables généralement reconnus ou qui sont appropriées et énoncées en note aux états financiers, selon le cas. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société de financement agricole reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires et celles du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers conformément aux lois et règlements qui la régissent.

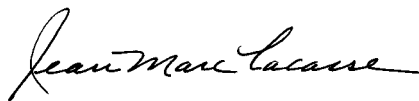
Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de vérifier les états financiers de la Société de financement agricole et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

#### **Pour la Société de financement agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers**



Marc Dion



Jean-Marc Lacasse

Québec, le 12 mai 2000

# Chapitre I

## La Société de financement agricole

### 1.1 Le rapport du vérificateur

#### À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement agricole au 31 mars 2000 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 2. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive apportée à la comptabilisation de l'aide financière et expliquée à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 12 mai 2000

## 1.2 Les états financiers

### La Société de financement agricole

#### *Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2000*

	<u>2000</u>	<u>1999</u> (note 3)
<b>Dépenses</b>		
Aide financière (note 4)	20 316 084 \$	22 969 964 \$
Administration (note 5)	20 471 167	20 030 544
Intérêts sur emprunts (note 6)	1 641 193	2 033 206
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 <sup>er</sup> août 1978 (note 6)	<u>21 093</u>	<u>7 360</u>
	<u>42 449 537</u>	<u>45 041 074</u>
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur prêts (note 6)	1 817 747	2 125 377
Droits et honoraires (note 6)	1 111 134	1 107 887
Ventes et locations de terres agricoles (note 6)	—	145 008
Intérêts sur dépôts bancaires (note 6)	12 443	15 518
Recouvrements de dépenses (note 6)	<u>82 315</u>	<u>37 748</u>
	<u>3 023 639</u>	<u>3 431 538</u>
<b>Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec</b>	<u><b>39 425 898 \$</b></u>	<u><b>41 609 536 \$</b></u>

# La Société de financement agricole

## *Bilan* *au 31 mars 2000*

	<u>2000</u>	<u>1999</u> (note 3)
<b>Actif</b>		
<i>À court terme</i>		
Encaisse	421 098 \$	395 924 \$
Débiteurs	66 508	77 662
Intérêts courus et échus sur prêts	475 108	595 964
Intérêts payés d'avance sur emprunts	56 779	56 435
À recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	5 722 491	6 267 549
Versements à recevoir sur prêts (note 8)	<u>2 785 567</u>	<u>3 315 111</u>
	9 527 551	10 708 645
<i>Prêts (note 8)</i>	<u>28 438 013</u>	<u>33 522 642</u>
	<u><u>37 965 564 \$</u></u>	<u><u>44 231 287 \$</u></u>
<b>Passif</b>		
<i>À court terme</i>		
Dépôts des emprunteurs	7 450 \$	75 304 \$
Intérêts courus à payer sur emprunts	15 821	45 560
Rémunérations à payer	314 300	—
Contribution au paiement de l'intérêt courue et échue	<u>5 408 191</u>	<u>6 267 549</u>
	5 745 762	6 388 413
<i>Dû au gouvernement du Québec (note 9)</i>	919 802	1 642 874
<i>Dettes à long terme (note 10)</i>	<u>31 300 000</u>	<u>36 200 000</u>
	<u><u>37 965 564 \$</u></u>	<u><u>44 231 287 \$</u></u>
<b>Engagements (note 12)</b>		

*Pour le conseil d'administration*



Marc Dion



Louis Bernard

## La Société de financement agricole

*Notes complémentaires*  
31 mars 2000

### 1. Constitution et objet

La Société de financement agricole, régie par la *Loi sur la Société de financement agricole* (L.R.Q., chapitre S-11.0101), a pour objet de favoriser le développement économique du secteur bioalimentaire au Québec en facilitant l'accès au financement des entreprises agricoles de niveau primaire. La Société exerce en outre toute autre fonction qui lui est confiée par une loi et assume la direction et l'exécution de tout programme que lui confie le gouvernement par décret, aux fins qu'il détermine.

Les états financiers de la Société présentent ses opérations au regard du financement agricole et du financement forestier. Le programme de financement agricole vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat.

Le programme de financement forestier a pour objet de rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées.

La Société administre les lois et programmes suivants :

#### — Financement agricole

- Loi sur la Société de financement agricole
- Loi sur le financement agricole
- Loi sur le crédit agricole
- Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées
- Loi favorisant l'amélioration des fermes
- Loi favorisant le crédit à la production agricole
- Loi sur le prêt agricole
- Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles
- Programme d'une banque de terres arables

#### — Financement forestier

- Loi sur le crédit forestier
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées
- Loi sur les forêts.

### 2. Conventions comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice puisqu'il n'y a plus de nouveaux prêts ni de nouvelles dettes à long terme.

#### *Aide financière*

La contribution au paiement de l'intérêt est portée aux dépenses de l'exercice lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité. La subvention de capital est portée aux dépenses de l'exercice au cours duquel elle est versée.

#### *Dépenses d'administration*

Le coût des services de soutien est assumé à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement et n'est pas présenté dans l'état des revenus et dépenses.

Le coût des cotisations à titre d'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et au Régime de retraite des fonctionnaires est assumé à même les crédits de différents ministères et organismes du gouvernement. Les cotisations envers ces régimes gouvernementaux sont de l'ordre de 791 682 \$ (1999 - 773 302 \$).

#### *Matériel et équipement*

Les acquisitions de matériel et d'équipement sont imputées aux opérations.

### 3. Modification comptable

À compter du présent exercice, la contribution au paiement de l'intérêt incluse dans l'aide financière est inscrite selon une comptabilité d'exercice alors qu'auparavant elle était inscrite selon une comptabilité de caisse. Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1999 ont été redressés. Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
<b>Revenus et dépenses</b>		
Aide financière	(859 358) \$	591 163 \$
Excédent des dépenses sur les revenus assumé par le gouvernement du Québec	(859 358)	591 163
<b>Bilan</b>		
À recevoir du gouvernement du Québec	5 408 191	6 267 549
Contribution au paiement de l'intérêt courue et échue	5 408 191	6 267 549

### 4. Aide financière

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
<b><i>Financement agricole</i></b>		
Contribution au paiement de l'intérêt		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	5 349 462 \$	5 513 711 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	6 213 426	7 850 440
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	3 069 655	3 903 143
Loi sur le prêt agricole (L.R.Q., chapitre P-20)	201 189	280 362
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	7 594	28 437
	<u>14 841 326</u>	<u>17 576 093</u>
Subvention de capital		
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	4 617 114	4 370 826
	<u>19 458 440</u>	<u>21 946 919</u>
<b><i>Financement forestier</i></b>		
Contribution au paiement de l'intérêt		
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	857 644	1 023 045
	<u>20 316 084 \$</u>	<u>22 969 964 \$</u>

## 5. Administration

	2000			1999
	Agricole	Forestier	Total	Total
Traitements, salaires, allocations et autres rémunérations	15 609 966 \$	836 461 \$	16 446 427 \$	16 189 528 \$
Loyers	1 756 565	36 963	1 793 528	1 465 353
Matériel et équipement	386 388	44 275	430 663	582 567
Services de transport et de communication	968 897	31 860	1 000 757	1 042 325
Services professionnels, administratifs et autres	501 540	15 903	517 443	460 033
Fournitures et approvisionnements	145 235	51 929	197 164	141 888
Entretien et réparations	83 833	1 352	85 185	148 850
	<u>19 452 424 \$</u>	<u>1 018 743 \$</u>	<u>20 471 167 \$</u>	<u>20 030 544 \$</u>

## 6. Autres dépenses et revenus

	2000			1999
	Agricole	Forestier	Total	Total
<b>Dépenses</b>				
Intérêts sur emprunts	1 414 578 \$	226 615 \$	1 641 193 \$	2 033 206 \$
Perte nette sur ventes de biens acquis par suite de défaut des emprunteurs sur des prêts consentis avant le 1 <sup>er</sup> août 1978	—	21 093	21 093	7 360
<b>Revenus</b>				
Intérêts sur prêts	1 574 673	243 074	1 817 747	2 125 377
Droits et honoraires	1 088 575	22 559	1 111 134	1 107 887
Ventes et locations de terres agricoles	—	—	—	145 008
Intérêts sur dépôts bancaires	9 226	3 217	12 443	15 518
Recouvrements de dépenses	82 215	100	82 315	37 748

## 7. À recevoir du gouvernement du Québec

	2000			1999
	Agricole	Forestier	Total	Total
Contribution au paiement de l'intérêt	5 106 183 \$	302 008 \$	5 408 191 \$	6 267 549 \$
Rémunérations	296 700	17 600	314 300	—
	<u>5 402 883 \$</u>	<u>319 608 \$</u>	<u>5 722 491 \$</u>	<u>6 267 549 \$</u>

## 8. Prêts

	2000			1999
	Agricole	Forestier	Total	Total
Total des prêts	27 127 935 \$	4 095 645 \$	31 223 580 \$	36 837 753 \$
Versement à recevoir en deçà d'un an	2 279 872	505 695	2 785 567	3 315 111
	<u>24 848 063 \$</u>	<u>3 589 950 \$</u>	<u>28 438 013 \$</u>	<u>33 522 642 \$</u>

Le montant des prêts comprend, au 31 mars 2000, des versements échus en capital de 153 991 \$ (1999 : 169 987 \$) pour le financement agricole et de 49 217 \$ (1999 : 71 525 \$) pour le financement forestier. Les prêts agricoles et forestiers portent intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 %. Le capital et les intérêts des prêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

## 9. Dû au gouvernement du Québec

### *Sans intérêt ni modalités de remboursement*

	2000			1999
	Agricole	Forestier	Total	Total
Avance pour fonds de roulement	50 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Avance pour intérêts sur emprunts	675 699	77 595	753 294	1 465 855
Recouvrements de dépenses à remettre	21 667	328	21 995	36 214
Droits et honoraires	42 713	1 800	44 513	40 805
	<u>790 079 \$</u>	<u>129 723 \$</u>	<u>919 802 \$</u>	<u>1 642 874 \$</u>

## 10. Dette à long terme

Le solde en capital des emprunts contractés par la Société auprès des institutions financières et du Fonds de financement se répartit comme suit :

2000			1999
Agricole	Forestier	Total	Total
<u>27 179 000 \$</u>	<u>4 121 000 \$</u>	<u>31 300 000 \$</u>	<u>36 200 000 \$</u>

Ces emprunts sont renouvelables annuellement au taux du marché et échoient à différentes dates jusqu'au 31 mars 2001. Aucun versement en capital n'est exigible au cours des prochains exercices.

La Société a un emprunt avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec au 31 mars 2000 de 11 700 000 \$ (1999 : 14 400 000 \$).

## 11. Renseignements complémentaires sur les flux de trésorerie

	2000			1999
	Agricole	Forestier	Total	Total
Déboursés pour les intérêts sur la dette à long terme	<u>1 439 412 \$</u>	<u>231 175 \$</u>	<u>1 670 587 \$</u>	<u>2 087 665 \$</u>

## 12. Engagements

Les engagements de la Société à l'égard du programme d'aide à l'établissement, au développement et à la formation à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2001, 2002 et 2003 totalisent 3 981 448 \$. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale.

## 13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## Chapitre II

### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

#### 2.1 Le rapport du vérificateur

##### À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2000 et les états des revenus et dépenses et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, FCA

Québec, le 12 mai 2000

## 2.2 Les états financiers

### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

*Revenus et dépenses et avoir  
de l'exercice terminé le 31 mars 2000*

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
<b>Revenus</b>		
Droits d'assurance - gouvernement du Québec (note 3)	11 822 185 \$	12 084 948 \$
Revenus de placements		
Intérêts sur dépôts bancaires	2 502	2 543
Intérêts sur dépôts à vue	138 912	712 983
Intérêts sur dépôts à terme	643 220	1 209 874
Revenus de dépôts à participation	2 932 350	966 022
Revenus de dépôts à terme à taux fixe d'obligations	455 027	285 468
	<u>4 172 011</u>	<u>3 176 890</u>
	15 994 196	15 261 838
<b>Dépenses</b>		
Provision pour garanties de prêts (note 6)	<u>2 329 494</u>	<u>1 525 248</u>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	13 664 702 \$	13 736 590 \$
<b>Déficit au début</b>	<u>(1 483 864)</u>	<u>(15 220 454)</u>
<b>Avoir (Déficit) à la fin</b>	<u><u>12 180 838 \$</u></u>	<u><u>(1 483 864) \$</u></u>

# Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

*Bilan*  
*au 31 mars 2000*

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
<b>Actif</b>		
<i>À court terme</i>		
Encaisse	1 742 \$	770 \$
Revenus de placements à recevoir	<u>745 179</u>	<u>951 894</u>
	746 921	952 664
<i>Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)</i>	<u>69 123 058</u>	<u>55 235 238</u>
	<u>69 869 979 \$</u>	<u>56 187 902 \$</u>
<b>Passif</b>		
<i>Gains nets reportés à la vente de placements (note 5)</i>	3 000 141 \$	1 615 766 \$
<i>Avances du gouvernement du Québec - sans intérêt ni modalités de remboursement</i>	10 000 000	10 000 000
<i>Provision pour garanties de prêts (note 6)</i>	<u>44 689 000</u>	<u>46 056 000</u>
	57 689 141	57 671 766
<b>Avoir (Déficit)</b>	<u>12 180 838</u>	<u>(1 483 864)</u>
	<u>69 869 979 \$</u>	<u>56 187 902 \$</u>

**Prêts assurés (note 7)**

*Pour le conseil d'administration*



Marc Dion



Louis Bernard

# Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

*Notes complémentaires*  
31 mars 2000

## 1. Constitution et objet

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers* (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

## 2. Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### *Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec*

Les dépôts à participation et les dépôts à terme à taux fixe d'obligations sont comptabilisés au coût plus un ajustement établi selon la méthode de la valeur axée sur la valeur marchande. Cet ajustement représente les variations annuelles de la valeur marchande de ces placements amorties au taux de 9,09 % (1999 : 8,33 %) par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

### *Gains nets reportés à la vente de placements*

Les gains et les pertes réalisés sur les dépôts à participation et les dépôts à terme à taux fixe d'obligations sont reportés et amortis au taux de 9,09 % (1999 : 8,33 %) par année selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ce taux est établi en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis.

## *Provision pour garanties de prêts*

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions agricoles économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation de la direction. Pour déterminer la provision pour garanties de prêts, la direction a conçu un modèle fondé sur les pertes passées. La provision est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant la durée moyenne restante des prêts garantis à la fin de l'exercice et un taux d'intérêt sur placement d'une durée similaire.

La provision pour garanties de prêts comprend une composante spécifique et une composante générale. La provision spécifique pour garanties de prêts est établie selon une analyse cas par cas des prêts assurés au 31 mars 2000 dont le montant en arriérés est en souffrance depuis 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

La provision générale reflète le risque que représentent les prêts garantis non repérables individuellement et pour lesquels il est impossible d'établir pour le moment une provision à titre de prêts individuels.

## 3. Droits d'assurance – gouvernement du Québec

Les droits d'assurance correspondent à la somme de 1,85 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

#### 4. Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Jusqu'au 30 septembre 1999, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers avait investi dans des dépôts à participation au fonds général et dans divers autres dépôts. Au 1<sup>er</sup> octobre 1999, un fonds particulier a été créé afin de répondre aux besoins spécifiques du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Les dépôts à participation, les dépôts à terme à taux fixe d'obligations et les dépôts à terme ont été liquidés pour acheter des unités au fonds particulier et répartis par la suite dans les différents portefeuilles spécialisés en fonction de la nouvelle politique de placement. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois.

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Dépôt à participation		
Coût d'acquisition des unités	68 727 544 \$	15 892 442 \$
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	<u>310 062</u>	<u>1 116 628</u>
	69 037 606	17 009 070
Dépôts à terme à taux fixe d'obligations		
Coût d'acquisition des unités	—	10 082 514
Ajustement cumulé de l'écart entre la valeur marchande et le coût d'acquisition	<u>—</u>	<u>11 687</u>
	—	10 094 201
Dépôts à terme (effectif de 4,75 % à 6 %, échéance de 10 à 17 mois)	—	26 600 000
Dépôt à vue	<u>85 452</u>	<u>1 531 967</u>
	<u>69 123 058 \$</u>	<u>55 235 238 \$</u>

Au 31 mars 2000, la valeur marchande des 61 115 unités (1999 : 19 112) de dépôt à participation est de 72 138 229 \$ (1999 : 18 686 979 \$). Les montants versés à la Caisse de dépôt et placement du Québec durant l'exercice s'élèvent à 8 127 221 \$ (1999 : 7 546 793 \$).

#### 5. Gains nets reportés à la vente de placements

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
<b>Solde au début</b>	1 615 766 \$	1 422 541 \$
Gains et pertes réalisés au cours de l'exercice	1 816 387	424 556
Portion inscrite aux revenus de l'exercice	<u>(432 012)</u>	<u>(231 331)</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>3 000 141 \$</u>	<u>1 615 766 \$</u>

## 6. Provision pour garanties de prêts

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
<b>Solde au début</b>	46 056 000 \$	49 071 000 \$
Remboursement des pertes aux prêteurs	(3 716 002)	(4 572 166)
Recouvrements de pertes	19 508	31 918
Variation de la provision – dépense	<u>2 329 494</u>	<u>1 525 248</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>44 689 000 \$</u>	<u>46 056 000 \$</u>
Provision spécifique	8 666 846 \$	8 257 992 \$
Provision générale	<u>36 022 154</u>	<u>37 798 008</u>
<b>Solde à la fin</b>	<u>44 689 000 \$</u>	<u>46 056 000 \$</u>

La provision pour garanties de prêts est établie à l'égard du portefeuille global de prêts assurés au 31 mars 2000 de 3 409,4 millions de dollars (1999 – 3 088,6 millions). Au 31 mars 2000, les prêts assurés faisant l'objet d'une provision spécifique totalisaient 19 millions de dollars (1999 – 22 millions).

## 7. Prêts assurés

Les soldes en principal et intérêt des prêts, à l'égard desquels le Fonds assure les remboursements des pertes ainsi que les frais y afférents, ont été établis selon les renseignements obtenus des prêteurs en date du 30 avril 2000 et se détaillent comme suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Loi sur la Société de financement agricole (L.R.Q., chapitre S-11.0101)	2 642 569 000 \$	2 192 777 000 \$
Loi sur le financement agricole (L.R.Q., chapitre F-1.2)	469 149 000	549 496 000
Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-75.1)	254 367 000	303 583 000
Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)	16 311 000	20 296 000
Loi favorisant l'amélioration des fermes (L.R.Q., chapitre A-18)	101 000	223 000
Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1)	20 545 000	14 451 000
Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)	3 406 000	4 161 000
Loi sur le crédit agricole (L.R.Q., chapitre C-75)	2 871 000	3 519 000
Loi favorisant le crédit à la production agricole (L.R.Q., chapitre C-77)	<u>61 000</u>	<u>61 000</u>
	<u>3 409 380 000 \$</u>	<u>3 088 567 000 \$</u>

## **8. Opérations entre apparentés**

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers, comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## Annexe

### Liste de nos bureaux

#### *Siège social*

##### Québec

930, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 4Y6  
Téléphone : (418) 643-2610  
Télécopie : (418) 646-9712  
dir.comm@sfa.gouv.qc.ca

#### *Abitibi-Témiscamingue*

##### Rouyn-Noranda

180, boulevard Rideau, bureau 2.13  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Téléphone : (819) 763-3759  
Sans frais : 1 877 763-3759  
Télécopie : (819) 763-3617  
rouyn@sfa.gouv.qc.ca

#### *Bas-Saint-Laurent—*

##### *Gaspésie-Les Îles*

##### Rimouski

337, rue Moreault, bureau 2.05  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
Téléphone : (418) 727-3754  
Télécopie : (418) 727-3564  
rimouski@sfa.gouv.qc.ca

#### *Rivière-du-Loup*

298, boulevard Thériault, 3<sup>e</sup> étage  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4C2  
Téléphone : (418) 867-1264  
Télécopie : (418) 867-4126  
riviere-du-loup@sfa.gouv.qc.ca

#### *Beauce*

##### Saint-Georges

11 500, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 110  
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3  
Téléphone : (418) 226-3110  
Télécopie : (418) 226-3500  
st-georges@sfa.gouv.qc.ca

#### *Centre-du-Québec*

##### Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : (819) 293-6106  
Télécopie : (819) 293-8426  
nicolet@sfa.gouv.qc.ca

#### *Victoriaville*

62, rue Saint-Jean-Baptiste  
Victoriaville (Québec) G6P 4E3  
Téléphone : (819) 758-8239  
Télécopie : (819) 752-7950  
victoriaville@sfa.gouv.qc.ca

#### *Estrie*

##### Rock Forest

4260, boulevard Bourque  
Rock Forest (Québec) J1N 2A5  
Téléphone : (819) 820-3323  
Télécopie : (819) 820-3016  
rock-forest@sfa.gouv.qc.ca

#### *Haut-Richelieu-et-Haute-Yamaska*

##### Saint-Jean-sur-Richelieu

1005, boul. du Séminaire Nord, bureau 100  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7  
Téléphone : (450) 348-4948  
Télécopie : (450) 349-5009  
saint-jean@sfa.gouv.qc.ca

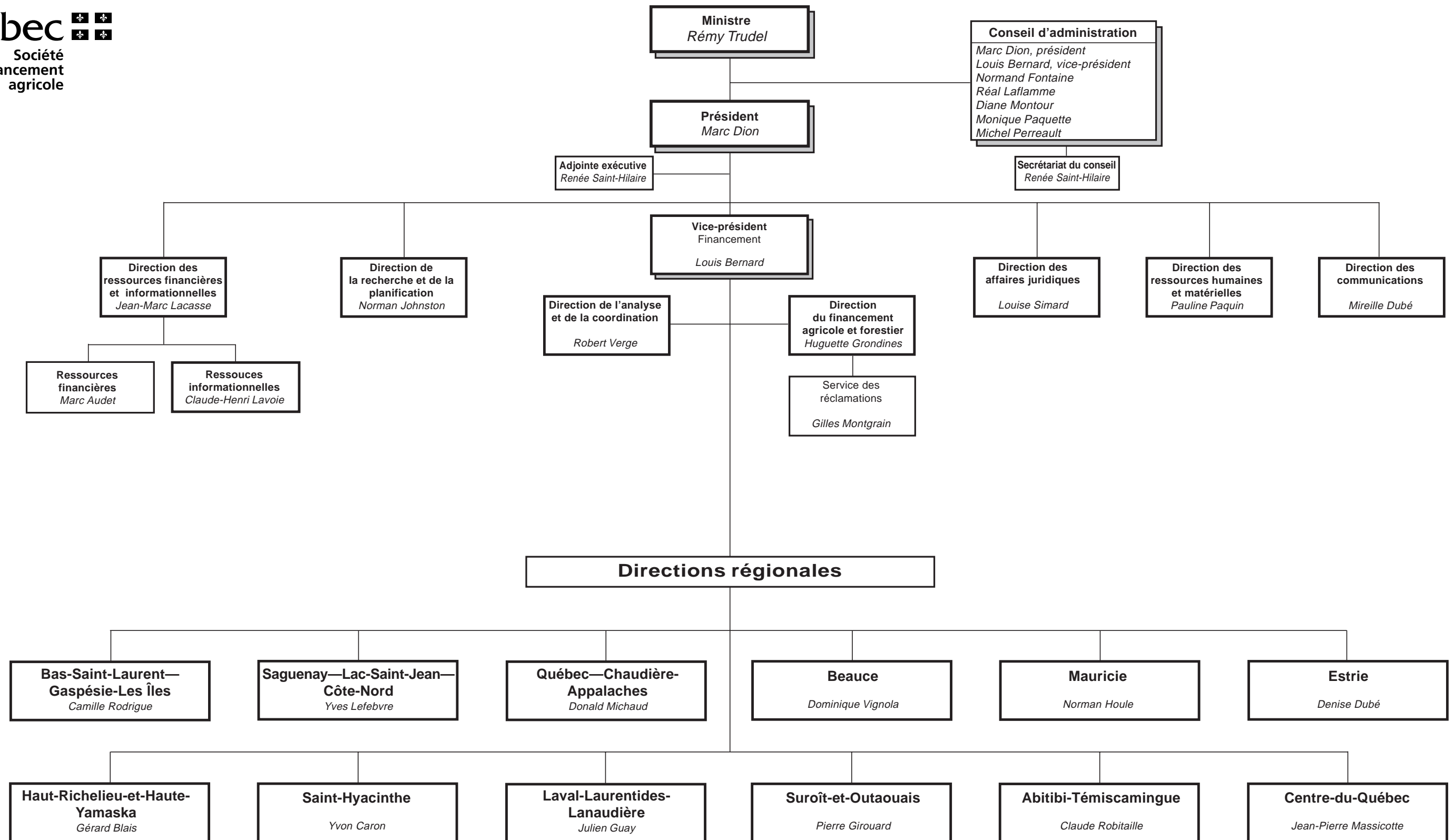
#### *Granby*

356, rue Principale, bureau 100  
Granby (Québec) J2G 2W6  
Téléphone : (450) 776-7145  
Télécopie : (450) 776-7127  
granby@sfa.gouv.qc.ca

#### *Laval-Laurentides-Lanaudière*

##### L'Assomption

867, boulevard L'Ange-Gardien, C.P. 3250  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Téléphone : (450) 589-2204  
Télécopie : (450) 589-9727  
assomption@sfa.gouv.qc.ca



***Mauricie*****Trois-Rivières-Ouest**

2505, rue Sidbec Sud  
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6  
Téléphone : (819) 371-6632  
Télécopie : (819) 371-6970  
trois-rivieres@sfa.gouv.qc.ca

***Québec—Chaudière-Appalaches*****Lévis**

5410, boulevard de la Rive-Sud, bureau 079  
Lévis (Québec) G6V 4Z2  
Téléphone : (418) 833-7575  
Télécopie : (418) 835-0587  
levis@sfa.gouv.qc.ca

***Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord*****Alma**

Complexe Jacques-Gagnon  
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208  
Alma (Québec) G8B 7A6  
Téléphone : (418) 668-2369  
Sans frais : 1 888 809-2369  
Télécopie : (418) 668-0880  
alma@sfa.gouv.qc.ca

***Saint-Hyacinthe*****Saint-Hyacinthe**

Les Galeries Saint-Hyacinthe  
3100, boul. Laframboise, bureau 204  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4  
Téléphone : (450) 778-6605  
Télécopie : (450) 778-6610  
st-hyacinthe@sfa.gouv.qc.ca

***Suroît-et-Outaouais*****Salaberry-de-Valleyfield**

157, rue Victoria, bureau 108  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5  
Téléphone : (450) 370-3040  
Télécopie : (450) 370-3045  
valleyfield@sfa.gouv.qc.ca

**Hull**

Édifice Jos-Montferrand  
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 3.460  
Hull (Québec) J8X 4C2  
Téléphone : (819) 772-3044  
Télécopie : (819) 772-3279  
outaouais@sfa.gouv.qc.ca

Les points de service n'apparaissent pas dans la présente liste.

Visitez notre site Internet : [www.sfa.gouv.qc.ca](http://www.sfa.gouv.qc.ca)